

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, légalement tenue le 22 juillet 2010, à compter 18 h 30 heures, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Mairesse Lyz Beaulieu

Mesdames les conseillères Mélanie Bondu
Lyn Fortier
Marie-Josée Rochon

Messieurs les conseillers Erik Constant
Henri Grenier
Louis Marcel Caron

La Secrétaire-trésorière, Nicole Sarrasin, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 18 h 30 heures

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil sont tous présents puisqu'une rencontre avec le propriétaire du terrain visé pour l'installation d'un réservoir faisant partie du système d'aqueduc a été tenue à 17 h 15 heures.

Les membres du conseil renoncent donc à l'avis de convocation et accepte de tenir une séance spéciale et de traiter des sujets suivants :

10-07-5009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté comme suit :

1. Mandater la firme McKale, Barbe et Robidoux pour fournir les données géodésiques nécessaires pour numérisation des matrices graphiques et faire l'installation de bornes pour l'emplacement des rues et autres.
2. Acquisition d'un terrain de 100'X100' sur une partie des lots P17 ou P18. – Aqueduc.
3. Période de questions.

ADOPTÉE

10-07-5010

MANDAT À MCKALE, BARDE ET ROBIDOUX - AQUEDUC

ATTENDU QUE suite au manque de données concernant la préparation des plans et devis pour la mise aux normes d'un nouveau système de distribution d'eau potable.

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la firme McKale, Barbe et Robidoux, arp.-géomètre afin d'exécuter les travaux requis et l'installation de piquetage nécessaire pour la préparation des plans et devis pour les travaux de mise aux normes d'un nouveau système de distribution d'eau potable.

Cette dépense fait partie des dépenses à engager et à autoriser dans le cadre du dossier de la mise aux normes du système d'aqueduc.

Ce montant sera pris à même le surplus accumulé non-affecté.

Crédit suffisant

ADOPTÉE

10-07-5011

ACCEPTATION D'UNE ENTENTE POUR ACQUISITION D'UN TERRAIN - AQUEDUC

ATTENDU QU'il est avantageux qu'un réservoir soit installé en hauteur pour l'amélioration du rendement du système de distribution d'eau potable.

ATTENDU QUE des discussions ont eues lieu avec le propriétaire du lot P18, rang 2 Nord, canton Wabasse, M. Paul Constantineau à l'effet que ledit réservoir soit installé sur une partie de ce lot.

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Lyne Fortier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un terrain de 100' x 100', appartenant à M. Paul Constantineau pour le prix de 1.50 \$ le pied carré soit 15 000 \$.

Une entente est signée avec M. Paul Constantineau à cet effet. Le tout sera notarié dans le plus bref délai possible.

Que Me Jean-François Brunet soit mandaté pour préparer l'acte notarié nécessaire à l'acquisition, par la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain dudit terrain.

Que le plan et la description technique de ce terrain nécessaires à la préparation dudit contrat soient produits par la firme McKale, Barbe et Robidoux.

Que la mairesse et la secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, ledit contrat d'acquisition du terrain appartenant à M. Paul Constantineau.

Ces dépenses font partie des dépenses à engager et à autoriser dans le cadre du dossier de la mise aux normes du système d'aqueduc.

Ce montant sera pris à même le surplus accumulé non-affecté.

Crédit suffisant.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La Mairesse lève la séance à 18 h 35 heures.

Lyz Beaulieu,
Mairesse.

Nicole Sarrasin,
Secrétaire-trésorière.